

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de ZAC du marais et de son barreau routier présenté par le Syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la vallée de la Brèche

Communes de Mogneville, Cauffry et Laigneville

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la vallée de la Brèche

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, la préfète de l'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique du mardi 8 février au jeudi 10 mars 2022 relative à la demande d'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mogneville et la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers, portant sur le projet de ZAC du marais et de son barreau routier présenté par le Syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la vallée de la Brèche, sur le territoire des communes de Mogneville, Cauffry et Laigneville.

Au vu du nombre important de personnes qui se sont déplacées lors de la dernière permanence, Monsieur Michel Marseille, commissaire enquêteur dilligenté par le tribunal administratif d'Amiens pour mener cette enquête, a décidé d'organiser une réunion d'information et d'échange le lundi 14 mars 2022 à partir de 18h30 à la salle des fêtes de la commune de Mogneville.

Compte tenu de l'organisation de cette réunion, Madame la Préfète, à la demande du commissaire enquêteur, a prolongé, par arrêté préfectoral du 7 mars 2022, la durée de l'enquête de onze jours, soit jusqu'au lundi 21 mars inclus.

En complément des permanences prévues, le commissaire enquêteur assurera durant la prolongation de l'enquête publique, une permanence supplémentaire **le lundi 21 mars 2022 de 15h30 à 17h30 en mairie de Mogneville.**

Le reste des dispositions prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique initial du 14 janvier 2022 est sans changement.

Les gestes barrières et les dispositions mises en place par la mairie devront être respectés, notamment lors de la réunion d'information et d'échange.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général
signé
Sébastien LIME